

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 10 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 10 Septembre 2019 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le 1^{er} Vice-Président Pascal TORDEUX, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

02 Septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, Mme PIAZZA, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Désignation du délégué "élu" et "agent" du CNAS.	Rapport
	N°8

Par délibération du 11 Février 1997, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel et a, depuis cette date, reconduit, chaque année son adhésion.

Suite au changement de Président et au départ à la retraite de Mme LEBLOND Christine, il est nécessaire de désigner un délégué membre du Comité Syndical et un délégué du personnel, afin d'être représenté à l'Assemblée Départementale de cet organisme paritaire

Ces représentants assistent notamment à l'Assemblée Départementale annuelle au cours de laquelle ils peuvent émettre un avis sur les questions à l'ordre du jour.

La collectivité adhérente organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

En ce qui concerne le délégué local Elu, la candidature de M. le Président du S.I.T.U.S est proposée pour la fonction de titulaire. Pour le délégué agent est retenue la personne de Madame Laurène HALLEZ.

Le Comité Syndical donne son accord pour procéder à un vote à mains levées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

- Désigne M. le Président du S.I.T.U.S pour assurer les fonctions de représentant titulaire Elu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Ils notent également que le représentant Agent est Madame Laurène HALLEZ.

Vote :

Pour : 11 Contre 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

SOISSONS-PREFECTURE
SOISSONS
11 SEP. 2019

Affiché, le
Pour extrait conforme,
Le Président

